



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Madame Véronique MIEL**, Rue Hoguenne 8 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Frasnes-lez-Buissenal), Rue Hoguenne 8** et cadastré section A n° 131S.

Le projet consiste en : **LA RÉGULARISATION D'UNE VÉRANDA
ET L'AGRANDISSEMENT D'UNE BAIE**

et présente les caractéristiques suivantes : véranda implantée à l'arrière de l'habitation, de 4m10 sur 7m73, hauteur de 2m81. Agrandissement d'une baie située en façade avant.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial. Le projet déroge au plan de secteur de par sa destination en zone agricole.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 05/10/2020 ET CLÔTURÉE LE 19/10/2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, par télécopie au 069/86.64.36. Les réclamations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture aura lieu à l'adresse précitée, le 19 octobre 2020 à 11h00.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.